

Armée de l'Air et Marine : une seconde chance pour les jeunes en difficultés scolaires



L'École d'enseignement technique de l'armée de l'air et l'École des mousses offrent des perspectives d'avenir professionnel à des jeunes de 16 à 18 ans sans diplôme, en vue d'acquérir un savoir-faire, technique, et un « savoir-être », grâce à une formation militaire.

Le colonel Thierry Fluxa et le capitaine de frégate Emmanuel Rouve, sortis de ces écoles qu'ils dirigent aujourd'hui, l'ont expliqué à la presse, le 5 septembre 2019 à Paris. Une élève technicienne, qui souhaite devenir mécanicien d'avion, et un matelot diplômé, qui va rejoindre le corps des fusiliers-marins, ont également présenté leur témoignage.

Les « arpètes ». Créée en 1949, l'École d'enseignement technique de l'armée de l'air, dite des « arpètes » et féminisée depuis 1999, a accueilli 46.000 élèves, dont 244 en 2019, indique le colonel Fluxa. L'outil numérique et la « réalité augmentée » facilitent l'évolution des formations pour s'adapter aux besoins de plus en plus sophistiqués de l'armée de l'Air et aux attentes des élèves, qui veulent apprendre « autrement » et entrer rapidement dans des unités opérationnelles. L'encadrement est assuré par une trentaine d'enseignants du ministère de l'Éducation nationale et des instructeurs militaires, issus des unités

opérationnelles et qui parlent de leur métier. L'école transmet aussi des valeurs, à savoir respect, intégrité, sens du service, excellence, honneur, travail et discipline. Outre le certificat d'aptitude professionnelle « aéro systèmes », l'école propose aux arpètes, depuis 2016, une scolarité de deux ans débouchant sur le baccalauréat, options scientifique (« bac S ») et technologique (« bac pro »). Tous les élèves qui se sont présentés en 2019 l'ont obtenu : 57,8 % de mentions pour le « bacs S » ; 77,5 % pour le « bac ST2D » (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) ; 88,4 % pour le « bac pro aéro systèmes » ; 100 % pour le « bac pro aéro avionique ». La filière des « bacs pros » devient de plus en plus demandée par les familles.

Les « mousses ». Créé en 1856 et fermée en 1988, l'Ecole des mousses rouvre ses portes en 2009 dans le cadre du plan « Egalité des chances ». Seul établissement à incorporer des mineurs (niveau 3ème demandé) sous statut militaire, elle constitue un socle fort pour les équipages de la Marine, souligne le capitaine de frégate Rouve. En effet, le mousse, nourri et logé, signe un contrat d'un an à 350 €/mois. Montée régulièrement en puissance, l'école accueille aujourd'hui 240 élèves/an (27 % de filles), répartis par sections de 30 dirigées par un cadre militaire, sur les sites de Brest et Cherbourg. En 2021, elle va ouvrir un second internat, outil pédagogique de « réalité augmentée ». L'école donne une formation maritime par la pratique de la voile pour acquérir le sens de la discipline et de la hiérarchie. La scolarité, assurée par des cadres de l'Education nationale, dure 10 mois, dont 7 de tronc commun et 3 de formation métier avant les écoles de spécialité (5 semaines à 4 mois) vers 9 métiers différents. Son brevet permet au mousse de s'engager 4 ans comme matelot ou quartier-maître. Ensuite, il pourra présenter un dossier à l'Ecole de maistrance et devenir officier marinier. En dix ans, l'école a formé 1.828 mousses, dont 80 % sont restés dans la Marine. La majorité des autres a repris goût aux études et continué jusqu'au baccalauréat. « *Un ancien mousse se reconnaît à son sens du devoir, sa conscience professionnelle et son adaptation à la vie* » (Amiral Bernard Louzeau, chef d'état-major de la Marine de 1987 à 1990).

Loïc Salmon

Défense : la jeunesse au cœur du lien Armées-Nation

Garde nationale : faciliter l'engagement et fidéliser

SNU : succès du module « Défense et mémoire »